

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 8

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— le ministre des armées arrête les programmes inter-armées et ceux de chacune des armées après avoir entendu le Comité technique des programmes des forces armées.

La nouvelle réorganisation apporte de légers changements en ce qui concerne les grandes inspections :

— l'Inspecteur des fabrications et des programmes, relevant anciennement directement du ministre des armées, est rattaché désormais au délégué ministériel pour l'armement.

— Continuent à dépendre directement du ministre des armées :

- l'Inspection générale de l'armée de terre,
- l'Inspection générale de la marine,
- l'Inspection générale de l'armée de l'air,
- l'Inspection générale de la défense Intérieure,
- l'Inspection générale des services de santé.

Le Contrôle des armées reste attaché directement au ministre. Au lieu des trois anciennes directions, il n'existe plus désormais qu'une Direction du contrôle et de la comptabilité générale des armées.

Revue de la presse

La guerre révolutionnaire

Le *Bulletin national d'information*, organe du Comité suisse d'action civique, publie, dans son numéro de juin-juillet 1961, la mise au point suivante qui confirme ce que nous avons toujours dit ou laissé entrevoir dans nos précédents articles sur la guerre révolutionnaire.

« Au cours d'un « Miroir du Monde » du studio de Genève, lors de la conférence d'Evian, nous avons eu l'occasion d'entendre M. Jean Amrouche discuter avec trois confrères (dont deux de notre pays).

» C'est avec stupéfaction que nous avons entendu M. Amrouche certifier avec une assurance qui pouvait bien forcer la conviction chez les auditeurs suisses qu'à sa connaissance « il n'y avait pas d'hypothèque de l'Est sur le GPRA ».

» Les trois confrères présents restèrent muets, alors qu'il eût été facile de rappeler à M. Amrouche que Fehrat Abbas a, le 29 septembre 1960, lors de son voyage en Chine, abordé le problème des rapports idéologiques du GPRA avec l'Est et qu'il a dit textuellement : « Pour se libérer de toutes les formes de domination coloniale, » le peuple algérien a donné à sa lutte une forme active directe et » révolutionnaire. Ainsi tout en faisant éclater les structures coloniales imposées par l'envahisseur français, il a élaboré les premiers éléments d'une révolution politique et sociale qui s'inscrit » dans le mouvement général qui porte, à travers le monde, tous » les pays colonisés vers l'indépendance et les peuples asservis vers » le socialisme. »

» M. Amrouche ne connaît certainement pas, ou ne veut pas connaître cette déclaration qui inscrit le GPRA dans le mouvement mondial marchant au « socialisme » (ce mot doit être compris dans son contexte oriental sans doute possible).

» Nous espérons que les autres journalistes participant à cet entretien reprendraient M. Amrouche sur ce point extrêmement important.

» Mais ce fut le silence !

» Si le GPRA « a élaboré les premiers éléments d'une révolution politique » dont l'aboutissement est le « socialisme » (version sino-soviétique), on doit, pour informer convenablement les auditeurs, parler d'une hypothèque de l'Est sur le FLN. » *Mjt*

Informations

Société Suisse des Officiers Communiqué du nouveau comité central

Le nouveau comité central s'est réuni, pour la première fois, les 30 juin et 1 juillet à Berne, sous la présidence du colonel EMG Th. Gullotti. Il a désigné, pour la période 1961-1964, le capitaine EMG R. Lüthi, Berne, comme « secrétaire central » et le lt.-colonel A. Knobel, Berne, en qualité de « caissier central ». Il a également nommé les présidents des commissions permanentes et spéciales.